

Prévenir le cancer du col de l'utérus grâce au frottis de dépistage.

Le dépistage est un examen qui permet de diagnostiquer tôt certaines anomalies. On parle ainsi de dépistage lorsqu'on réalise des examens de surveillance alors qu'on se sent a priori en bonne santé. Plus une anomalie est détectée tôt, mieux elle se soigne.

Qu'est-ce qu'un frottis de dépistage ?

Le but du frottis de dépistage du cancer du col de l'utérus est de repérer des cellules anormales, avant même qu'elles ne deviennent cancéreuses. C'est un examen simple et indolore qui ne prend que quelques minutes. Si les résultats font suspecter une anomalie, des examens complémentaires seront pratiqués.

À quel rythme cet examen est à réaliser ?

Le frottis est recommandé pour toutes les femmes âgées de 25 à 65 ans et ce, même après la ménopause ou en l'absence de rapports sexuels. Les deux premiers frottis sont réalisés à un an d'intervalle. Ensuite, un frottis doit être fait tous les 3 ans.

Qui peut effectuer ce dépistage ?

- > Votre médecin (généraliste ou gynécologue).
- > Votre sage-femme.
- > Dans un laboratoire (sur prescription médicale).



Pourquoi se faire dépister ?

Le frottis de dépistage est le meilleur moyen de lutter contre le cancer du col de l'utérus.



Même en l'absence de symptômes, les premières lésions peuvent apparaître. Il convient donc d'agir très tôt, avant que le cancer du col de l'utérus ne se développe.

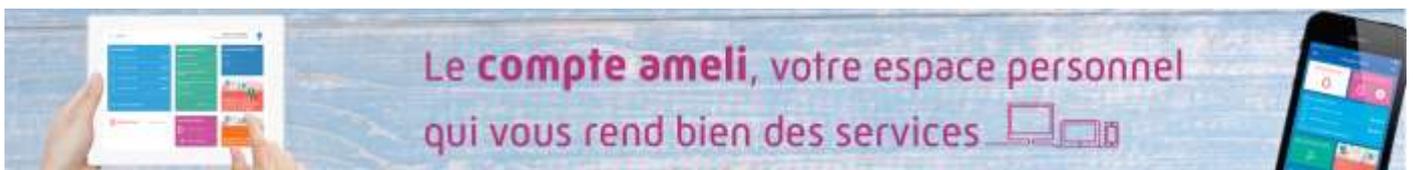
Plus d'infos sur le cancer du col de l'utérus sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

<https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/cancer-col-uterus/frottis-depistage>

Quel remboursement par l'Assurance Maladie ?

L'analyse du frottis de dépistage et les consultations chez votre médecin ou votre sage-femme sont prises en charge dans les conditions habituelles de remboursement.

Retrouvez ces informations sur votre compte ameli, rubrique Mon espace prévention



Un Village consacré à la santé le 23 juin à Saint-Nazaire

Rencontrez les équipes de la CPAM de Loire-Atlantique au Village A vos soins le samedi 23 juin, de 11h à 19h, au niveau du rond-point de Sautron à Saint-Nazaire. Des séances d'information sur les risques cardio-vasculaires, les dépistages et les offres en santé de l'Assurance Maladie seront proposées. Vous pourrez également échanger avec de nombreux acteurs de la santé, du bien-être et du sport. L'entrée est gratuite et ouverte à tous.

Plus d'informations en cliquant sur : <https://www.ameli.fr/loire-atlantique/assure/actualites/un-village-consacre-la-sante-le-23-juin-saint-Nazaire>